

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, le 10 septembre 2024, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Monsieur le conseiller Alain Fontaine
 Madame la conseillère Gabrielle Garand
 Madame la conseillère Émilie St-Onge
 Madame la conseillère Sylvie Messier

Sont absents: Madame la conseillère Nancy Pouliot
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Monsieur Martin Lelièvre, directeur général
 Me Stéphanie Dulude, greffière adjointe

Le maire ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 10 septembre 2024, 19 h**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Adoption - Règlement numéro 1008-18 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'autoriser les véhicules conçus et aménagés pour la collecte des déchets, des matières recyclables ou des matières organiques, à circuler à contresens sur les chemins à sens unique ainsi que pour venir préciser l'horaire du stationnement en alternance sur les rues de six (6) mètres et moins de largeur

3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Politique de conditions de travail des cadres - Modification de l'échelle salariale 2024

3.2 Embauche d'une commis aux travaux publics - Service des travaux publics

- 3.3 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'Anne Bouthillier à titre de directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 3.4 Démission d'un appariteur - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Maxim Fortier

4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 4.1 Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1^{er} au 31 août 2024
- 4.2 Dépôt - Formulaire d'adjudication signé concernant l'émission de billets du 26 août 2024
- 4.3 Octroi de contrat - Offre infonuagique - Office 365 - Demande de prix FIN-2024-36

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Soutien Autisme Support
- 5.2 Reconnaissance d'un organisme - Fondation Gisèle Faubert inc. - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

6 EAU ET PROJETS

- 6.1 Octroi de contrat - Bouclage du réseau d'aqueduc et prolongement des réseaux via les gaines sous l'A30 (Lot 4) - Appel d'offres public GEN-2024-13
- 6.2 Octroi de contrat - Aménagement d'une piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre croissant du Parc et la rue des Ormes - Appel d'offres public GEN-2024-33
- 6.3 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques (Lot 6) - Appel d'offres public GEN-2024-22
- 6.4 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques (Lot 6) - Demande de prix GEN-2024-31
- 6.5 Approbation de modifications au mandat de Groupe ABS inc. - Fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration (Lot 2) - Appel d'offres public GEN-2023-27

6.6 Rejet de soumission - Installation d'un groupe électrogène pour le Complexe Élodie-P.-Babin - Appel d'offres public GEN-2024-28

7 TRAVAUX PUBLICS

8 SÉCURITÉ INCENDIE

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

9.1 Adoption - Règlement numéro 501-26 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin, pour la zone H-05 :

- 1) d'augmenter le nombre de logements maximal par bâtiment multifamilial à 82;
- 2) de modifier les notes particulières applicables à la zone

9.2 Autorisation de signature - Entente concernant le remblaiement du sol sur une partie des lots 2 713 321, 2 713 322 et 6 251 637 du cadastre du Québec - 7 et 7A, rang Saint-Claude

10 Divers

10.1 Varia

10.2 Informations de monsieur le maire

10.3 Période de questions

10.4 LEVÉE DE LA SÉANCE

10.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

24-09-262 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

24-09-263 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2024.

24-09-264 **Adoption - Règlement numéro 1008-18 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'autoriser les véhicules conçus et aménagés pour la collecte des déchets, des matières recyclables ou des matières organiques, à circuler à contresens sur les chemins à sens unique ainsi que pour venir préciser l'horaire du stationnement en alternance sur les rues de six (6) mètres et moins de largeur**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 20 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 1008-18 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'autoriser les véhicules conçus et aménagés pour la collecte des déchets, des matières recyclables ou des matières organiques, à circuler à contresens sur les chemins à sens unique ainsi que pour venir préciser l'horaire du stationnement en alternance sur les rues de six (6) mètres et moins de largeur.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

24-09-265 **Politique de conditions de travail des cadres - Modification de l'échelle salariale 2024**

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité de modifier l'échelle salariale du personnel-cadre pour l'année 2024 comme suit:

- par l'ajout de la fonction « Responsable des technologies de l'information » à la classe 2;
- par la modification de la fonction « Coordonnateur aux revenus » par « Coordonnateur aux revenus et aux technologies de l'information ».

L'échelle salariale est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette nouvelle échelle salariale fait également partie intégrante de la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres en vigueur.

24-09-266 Embauche d'une commis aux travaux publics - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de combler le poste de commis aux travaux publics à la suite d'une démission;

CONSIDÉRANT l'affichage réalisé conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Jessica Meloche au poste de commis aux travaux publics à compter du 23 septembre 2024.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

La rémunération de Madame Meloche à l'embauche est celle de l'échelon 4 de la classe 7.

QUE les derniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-111.

24-09-267 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'Anne Bouthillier à titre de directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE suivant la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres de la Ville, tout employé-cadre est assujéti à une période d'essai de six (6) mois de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE madame Anne Bouthillier a été embauchée à titre de directrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en vertu de la résolution 24-02-037, à compter du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE sa période d'essai se terminera le ou vers le 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE Madame Bouthillier a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que madame Anne Bouthillier soit reconnue employée permanente au poste de directrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, dès la fin de sa période d'essai.

24-09-268 Démission d'un appariteur - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Maxim Fortier

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Maxim Fortier en date du 15 août 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Maxim Fortier au poste d'appariteur au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Monsieur Fortier quittera ses fonctions le 15 septembre 2024.

De remercier ce dernier pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

DEP-2024-16 Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1^{er} au 31 août 2024

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 1^{er} au 31 août 2024, est déposée par la trésorière.

DEP-2024-17 Dépôt - Formulaire d'adjudication signé concernant l'émission de billets du 26 août 2024

Conformément à l'article 18 du règlement 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et suivi budgétaires, la trésorière dépose le formulaire d'adjudication signé concernant l'émission de billets du 26 août 2024.

24-09-269 Octroi de contrat - Offre infonuagique - Office 365 - Demande de prix FIN-2024-36

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de renouveler la solution infonuagique Office 365;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a fait appel à Infrastructures technologiques Québec afin d'obtenir une solution infonuagique;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur autorisé sélectionné est Compugen inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Compugen inc. pour l'acquisition de l'offre infonuagique Office 365, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées à leur offre du 12 août 2024.

La valeur approximative de ce contrat est de 80 081,42 \$, taxes incluses.

Le contrat a une durée de trois (3) ans, débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2027.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-133-00-436.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-09-270 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Soutien Autisme Support

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière de Soutien Autisme Support (S.Au.S.);

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance présentement en vigueur comme organisme «Partenaire»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 200 \$ à Soutien Autisme Support pour supporter leurs activités annuelles.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-991.

24-09-271 Reconnaissance d'un organisme - Fondation Gisèle Faubert inc. - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Fondation Gisèle Faubert inc. » a présenté une demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE « Fondation Gisèle Faubert inc. » est un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux enfants malades ainsi qu'à leurs familles et qui s'est donné comme mission de construire et d'exploiter une maison de soins palliatifs pour desservir les résidents et résidentes des 65 municipalités de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en tant qu'organisme « Partenaire »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité de reconnaître l'organisme « Fondation Gisèle Faubert inc. » à titre d'organisme « Partenaire ».

EAU ET PROJETS

24-09-272 Octroi de contrat - Bouclage du réseau d'aqueduc et prolongement des réseaux via les gaines sous l'A30 (Lot 4) - Appel d'offres public GEN-2024-13

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc et prolongement des réseaux via les gaines sous l'A30 (Lot 4);

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	Conformité
Groupe MPotvin	1 579 254,81 \$	Non conforme
Gérald Théorêt inc.	2 082 936,54 \$	Conforme
Les Entreprises Michaudville inc.	2 466 000,00 \$	Conforme
Excavation Civilpro inc.	3 125 000,00 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc et prolongement des réseaux via les gaines sous l'A30 (Lot 4), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gérald Théorêt inc. aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2024-13 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 2 082 936,54 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 444-01 décrétant une dépense et un emprunt de 62 500 000\$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux.

24-09-273 Octroi de contrat - Aménagement d'une piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre croissant du Parc et la rue des Ormes - Appel d'offres public GEN-2024-33

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre le croissant du Parc et la rue des Ormes;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	Conformité
Eurovia Québec Construction inc.	2 075 727,48 \$	Conforme
Pavage Axion inc.	2 079 533,30 \$	Conforme
Groupe MPotvin	2 089 699,87 \$	Conforme
Excavation E.S.M. inc.	2 115 068,60 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre le croissant du Parc et la rue des Ormes, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2024-33 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 2 075 727,48 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-202-03-411.

24-09-274 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques (Lot 6) - Appel d'offres public GEN-2024-22

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumission pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques (Lot 6);

CONSIDÉRANT QU'une seule (1) soumission conforme a été reçue de la firme WSP Canada inc. au montant de 1 306 995,54 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE, suivant une demande de soumission, lorsque la Ville ne reçoit qu'une seule soumission conforme, cette dernière peut

entreprendre des discussions avec le soumissionnaire dans le but de conclure un contrat à un prix moindre, sans modifier la nature du contrat.

CONSIDÉRANT QUE WSP Canada inc. a révisé son prix de soumission à un montant de 1 190 162,17 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'un pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques (Lot 6), aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, soit 1 190 162,17 \$, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2024-22 et à la soumission retenue.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 444-01 décrétant une dépense et un emprunt de 62 500 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux.

24-09-275 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques (Lot 6) - Demande de prix GEN-2024-31

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé à une demande d'offre de services pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis pour les travaux de construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques (Lot 6);

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Régis Côté inc. au prix de 102 327,75 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de services professionnels dont la valeur n'excède pas 133 800 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à Régis Côté inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis pour les travaux de construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques (Lot 6), aux prix forfaitaires de 102 327,75 \$, taxes

incluses, le tout aux conditions stipulées à l'offre de services numéro RCA 5458 du 16 mai 2024.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 444-01 décrétant une dépense et un emprunt de 62 500 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux.

24-09-276 Approbation de modifications au mandat de Groupe ABS inc. - Fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration (Lot 2) - Appel d'offres public GEN-2023-27

CONSIDÉRANT le mandat accordé le 16 octobre 2023 en vertu de la résolution 23-10-315 au Groupe ABS inc. pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration (Lot 2), aux prix forfaitaires et unitaires soumissionnés, soit 49 999,99 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la demande d'avenant #1 présentée par Groupe ABS inc. en prévision des présences requises en chantier pour assurer les analyses et le contrôle adéquat des ouvrages de construction de la nouvelle station d'épuration, le tout en fonction de l'échéancier de réalisation de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au présent mandat ne pouvaient être prévues, qu'elles sont accessoires, ne viennent pas en changer la nature, qu'elles sont nécessaires afin de faire le contrôle des matériaux tout au long du chantier de construction de la nouvelle station d'épuration, le tout afin d'assurer la bonne exécution du mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable de la gérance des professionnels pour ce projet, madame Tania Servranckx, ingénieure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'autoriser les modifications au mandat accordé le 16 octobre 2023 au Groupe ABS inc. pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration (Lot 2) afin d'inclure certaines quantités supplémentaires se rapportant notamment aux analyses et heures de présence en chantier, le tout, pour un montant total de 29 976,58 \$, taxes incluses.

La valeur approximative totale du mandat est ajustée à 79 976,57 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-950-00-411.

24-09-277 Rejet de soumission - Installation d'un groupe électrogène pour le Complexe Élodie-P.-Babin - Appel d'offres public GEN-2024-28

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour l'installation d'un groupe électrogène pour le Complexe Élodie-P.-Babin;

CONSIDÉRANT QU'une unique soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné est beaucoup plus élevé qu'anticipé et que la Ville n'a pas les budgets disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité de rejeter la soumission ouverte dans le cadre de l'appel d'offres numéro GEN-2024-28 pour l'installation d'un groupe électrogène pour le Complexe Élodie-P.-Babin.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

24-09-278 Adoption - Règlement numéro 501-26 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin, pour la zone H-05 :
1) d'augmenter le nombre de logements maximal par bâtiment multifamilial à 82;
2) de modifier les notes particulières applicables à la zone

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement numéro 501-26, intitulé :

"Règlement numéro 501-26 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin, pour la zone H-05:

1) d'augmenter le nombre de logements maximal par bâtiment multifamilial à 82;

2) de modifier les notes particulières applicables à la zone".

24-09-279 **Autorisation de signature - Entente concernant le remblaiement du sol sur une partie des lots 2 713 321, 2 713 322 et 6 251 637 du cadastre du Québec - 7 et 7A, rang Saint-Claude**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente concernant le remblaiement du sol sur une partie des lots 2 713 321, 2 713 322 et 6 251 637 du cadastre du Québec, correspondant aux adresses civiques 7 et 7A, rang Saint-Claude.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Divers

Aucun point à l'ordre du jour

Varia

Aucun point à l'ordre du jour

Informations de monsieur le maire

Monsieur Marin informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

Période de questions

Dix-neuf (19) personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite les citoyens présents à la période de questions. La période de questions débute à 19 h 32.

LEVÉE DE LA SÉANCE

24-09-280 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 03.

(s) Christian Marin

(s) Stéphanie Dulude

M. Christian Marin, maire

Me Stéphanie Dulude, greffière adjointe

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Saint-Philippe, le 18 septembre 2024

Stéphanie Dulude

Stéphanie Dulude, avocate
Greffière adjointe
Ville de Saint-Philippe

ÉCHELLE SALARIALE DES CADRES - ANNÉE 2024 (2023 + 2,75%)

Échelons	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8	Classe 9	Classe 10
10	87 678 \$	92 501 \$	97 588 \$	102 955 \$	108 618 \$	116 221 \$	124 356 \$	133 062 \$	142 375 \$	156 613 \$
9	85 124 \$	89 806 \$	94 746 \$	99 956 \$	105 455 \$	112 836 \$	120 734 \$	129 186 \$	138 229 \$	152 051 \$
8	82 646 \$	87 190 \$	91 986 \$	97 045 \$	102 382 \$	109 549 \$	117 218 \$	125 424 \$	134 203 \$	147 623 \$
7	80 238 \$	84 651 \$	89 307 \$	94 219 \$	99 401 \$	106 359 \$	113 804 \$	121 770 \$	130 294 \$	143 323 \$
6	77 901 \$	82 186 \$	86 706 \$	91 475 \$	96 505 \$	103 261 \$	110 490 \$	118 224 \$	126 499 \$	139 149 \$
5	75 632 \$	79 792 \$	84 181 \$	88 811 \$	93 694 \$	100 254 \$	107 272 \$	114 781 \$	122 815 \$	135 096 \$
4	73 429 \$	77 468 \$	81 729 \$	86 223 \$	90 966 \$	97 334 \$	104 146 \$	111 438 \$	119 238 \$	131 162 \$
3	71 290 \$	75 211 \$	79 348 \$	83 712 \$	88 317 \$	94 499 \$	101 113 \$	108 192 \$	115 765 \$	127 341 \$
2	69 215 \$	73 021 \$	77 037 \$	81 274 \$	85 744 \$	91 746 \$	98 168 \$	105 040 \$	112 393 \$	123 633 \$
1	67 198 \$	70 894 \$	74 793 \$	78 907 \$	83 247 \$	89 074 \$	95 309 \$	101 981 \$	109 120 \$	120 032 \$

Légende	
3%	Intervalle pour les échelons
5.50%	Intervalle pour les classes 1 à 5
7%	Intervalle pour les classes 6 à 9
10%	Intervalle pour la classe 10

Les titres de fonctions sont utilisés seulement au masculin dans le seul but d'alléger le texte

ANNEXE faisant partie intégrante de
la résolution n° 34-09-265
SD.